



Achat de véhicule neuf comptant

Par **hilfe**, le **29/05/2016 à 16:30**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]
Lors d'un achat d'un véhicule neuf comptant, le droit de rétractation ne s'applique pas, même en dessous de 7 jours?
MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **29/05/2016 à 17:18**

Bonjour,
Le droit de rétractation ne concerne:
* que les ventes à distancern* les ventes sur démarchage à domicilern* les ventes assorties d'un crédit affecté, en cas de refus de financement (et c'est une annulation, pas une rétractation).

Par **Lag0**, le **29/05/2016 à 18:59**

[citation]Lors d'un achat d'un véhicule neuf comptant, le droit de rétractation ne s'applique pas, même en dessous de 7 jours? [/citation]
Bonjour,
Le droit de rétractation s'applique de la même manière pour l'achat d'un véhicule que de tout autre produit. Il n'existe que pour une vente conclue hors établissement (vente par internet, par correspondance, par démarchage à domicile). Le délai n'est d'ailleurs plus de 7 jours, mais de 14.